



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20231130-D_2023_9_3-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_9_3

L' an deux mille vingt trois, le lundi 27 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 21 Novembre 2023

Présents : 25

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

Objet : Adhésion à l'outil PAYFIP REGIES pour l'encaissement des réservations à l'espace de coworking et des participations pour utilisation des salles de l'espace sportif au 01-01-2024

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) : Monsieur ROUYEYROL Bernard

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, informe l'assemblée que les collectivités ont la possibilité de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne. Pour cela, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dispose d'un outil PayFip permettant aux usagers la possibilité de payer leurs factures publiques par prélèvement unique.

En conséquence, et compte tenu de la mise en place d'une régie de recettes, cette solution de paiement en ligne améliorerait le recouvrement des participations pour l'utilisation par les usagers de l'espace de coworking et des participations pour l'utilisation par les associations de l'espace sportif et des cautions demandées.

Le Président met au vote cette décision.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE

**D'accéder à la proposition du Président par l'adhésion à l'outil PayFip, pour le recouvrement des participations pour l'utilisation par les usagers de l'espace de coworking et des participations pour l'utilisation par les associations de l'espace sportif et des cautions demandées (budget 47500) ;
D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion à PAYFIP REGIES et à tous documents afférents à la présente décision.**

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20231130-D_2023_9_3-DE



Emis le 27/11/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le